

Quartier de semi-liberté et centre pour peines aménagées d'Aix-Luynes |

Bouches-du-Rhône



sommaire



Le quartier de semi-liberté et centre pour peines aménagées : une « prison adaptée », au service de la réinsertion

Les quartiers de semi-liberté et les centres pour peines aménagées ont pour vocation principale la réinsertion des détenus et donc la prévention de la récidive.



Le quartier de semi-liberté et centre pour peines aménagées d'Aix-Luynes

Construit à proximité de la maison d'arrêt d'Aix-Luynes, le quartier de semi-liberté et centre pour peines aménagées de 82 places a été conçu comme un véritable lieu de vie.

Le quartier de semi-liberté et centre pour peines aménagées : une « prison adaptée », au service de la réinsertion

Les quartiers de semi-liberté et les centres pour peines aménagées ont pour vocation principale la réinsertion des détenus et donc la prévention de la récidive.

Les quartiers de semi-liberté (QSL) sont destinés aux détenus condamnés à de courtes peines (inférieures à un an), et bénéficiant du régime de la semi-liberté.

Durant la journée, les détenus peuvent circuler librement hors de l'établissement. Ils rejoignent le QSL le soir et/ou le week-end, selon les modalités fixées par le juge de l'application des peines (JAP).

Les centres pour peines aménagées (CPA) accueillent les détenus condamnés qui le souhaitent et qui sont à moins d'un an de leur fin de peine. Afin de préparer leur retour à la vie libre, ils disposent d'un accompagnement pour l'élaboration d'un projet et bénéficient de permissions de sortie pour le mettre en œuvre.

«La réalisation de ces bâtiments marque symboliquement l'inscription dans la pierre de quatre préoccupations fortes de l'administration pénitentiaire ; d'abord, la recherche d'une offre diversifiée d'aménagement de la peine et de mode de préparation à la sortie ; ensuite, la vigilance permanente sur les conditions de détention et de prise en charge des détenus ; en troisième lieu, le respect et l'amélioration du cadre de travail des personnels ; enfin, l'inscription dans une démarche de développement durable», explique Romain Peray, adjoint au chef du bureau des affaires immobilières à la direction de l'administration pénitentiaire.

La conception des bâtiments est donc différente de celle d'un bâtiment pénitentiaire classique : elle s'apparente à un centre d'hébergement. La surveillance y est allégée ; les mesures de protection sont axées essentiellement sur la protection contre l'intrusion.

«Véritable sas entre la détention et la vie «normale», cet établissement a pour fonction d'aider les gens à prendre un nouveau départ dans l'existence» souligne l'architecte

du projet Enri Chabal. «C'est un programme très exigeant, et passionnant pour un architecte. Toute la conception a été fondée sur la recherche d'ergonomie et de confort d'usage. Tout le monde a travaillé ensemble de façon très positive, dans le respect et l'écoute mutuelle.» complète-t-il.

C'est dans cet esprit que l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) a été mandatée par l'administration pénitentiaire pour lancer en 2005 un projet portant sur la construction de 3 établissements : les QSL/CPA d'Aix-Luynes et de Bordeaux-Gradignan et le QSL d'Avignon-Le Pontet, sur des terrains à proximité immédiate des établissements pénitentiaires existants dont ils dépendent administrativement.

À l'issue du concours d'architecture qui a permis de retenir le projet de l'agence grenobloise Chabal Architectes, la construction a fait l'objet de trois marchés différents.

▼ A proximité, la maison d'arrêt d'Aix-Luynes.



▲ La cour végétalisée est aménagée pour pratiquer des activités sportives.

Le quartier de semi-liberté et centre pour peines aménagées d'Aix-Luynes

Construit par Eiffage Construction Provence sur un terrain disponible à proximité de la maison d'arrêt d'Aix-Luynes, le QSL/CPA comporte 82 places dont 61 places pour le QSL et 21 pour le CPA.

Au-delà de l'hébergement, il a été conçu comme un véritable lieu de vie. «Ce centre présente de nombreux atouts, du point de vue de la qualité de prise en charge des détenus, des conditions de travail du personnel, et du développement durable» souligne Olivier Rouquette, directeur de programme à l'APIJ. «Le déroulement du projet s'est effectué en très bonne coordination entre tous les intervenants. Les acteurs pénitentiaires locaux ont été étroitement associés au projet. L'architecte et les entreprises de construction, très impliqués, nous ont apporté des réponses fort professionnelles, et ont fait preuve de beaucoup de souplesse et de réactivité» ajoute-t-il. Jean-Luc Aubert, Directeur de la S.N.C Eiffage Construction Provence précise : «Sur ce chantier 'prototype', la réflexion s'est poursuivie durant la phase de construction. Cela a nécessité de la part de tous les intervenants une véritable capacité d'adaptation, pour procéder aux ajustements nécessaires sans peser sur les délais».

Un bâtiment ergonomique, une ambiance positive

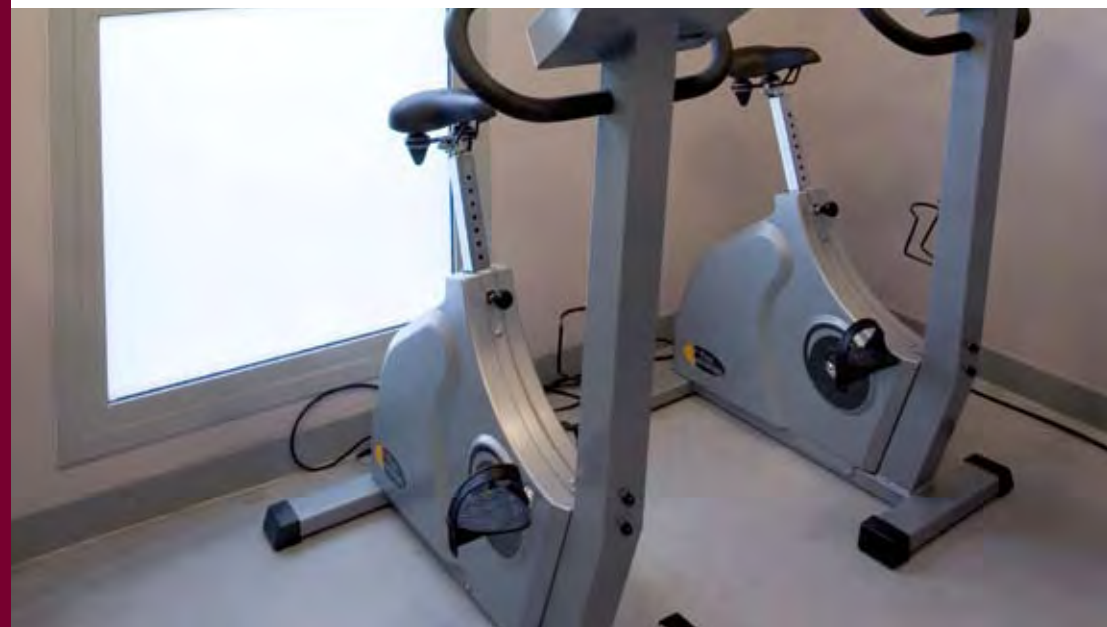
À quelques mètres de l'enceinte de la maison d'arrêt, le QSL/CPA est un bâtiment blanc de trois niveaux, construit en forme de U autour de la cour, et protégé par une enceinte grillagée. Ici, pas de murs d'enceinte ni de miradors, mais des caméras de surveillance. Pas de barreaux ni de caillebotis aux fenêtres : pour que la démarche soit efficace, les détenus doivent se sentir «chez eux». L'accent a donc été mis sur le **respect de l'intimité et la qualité architecturale de l'ambiance**. «Cela s'est traduit par une expression architecturale simple et sobre, un schéma fonctionnel rigoureux, clair et évident : les bâtiments sont répartis en trois ailes autour d'une cour centrale, et distribués en quatre espaces bien identifiés» indique Enri Chabal. Les cellules, individuelles pour la plupart, sont

▼ Exemple de locaux administratifs.



munies de deux verrous, dont l'un est réservé au détenu, qui est libre de circuler à sa guise dans l'établissement. Une attention particulière a été portée aux ambiances lumineuses et aux couleurs de ce lieu de vie : «J'ai cherché à introduire le plus de transparence possible, en faisant entrer partout la lumière naturelle, et à créer une ambiance apaisée et chaleureuse en jouant sur la couleur. Ce projet a été complexe à mettre au point : mais tout le monde a travaillé ensemble de façon très positive, dans le respect et l'écoute mutuelle.» raconte Enri Chabal.

La cour de promenade a fait l'objet d'un **traitement paysager**. Conçue comme un jardin avec des arbustes, elle est équipée d'un boulodrome, d'une table de ping-pong et de bancs. Les détenus disposent de machines à laver et d'une salle commune où ils peuvent prendre s'ils le souhaitent leur plateau-repas. Le centre dispose également de bureaux d'audience, où les détenus peuvent s'entretenir avec les personnels de réinsertion, ainsi que d'une salle de sport.



▲ Une salle de sport est mise à disposition des personnes détenues.

Des conditions de travail optimisées pour le personnel pénitentiaire

Le bâtiment a aussi été conçu pour faciliter la tâche du personnel. Le poste de gestion et surveillance situé à la porte d'entrée principale est positionné en saillie, pour assurer un contrôle visuel et panoramique du site et des accès. Le bureau des surveillants est vitré, et placé de façon stratégique dans l'angle rentrant de la cour. Offrant une vision pratiquement à 360°, il permet un contrôle efficace des allées et venues et des espaces de détente.

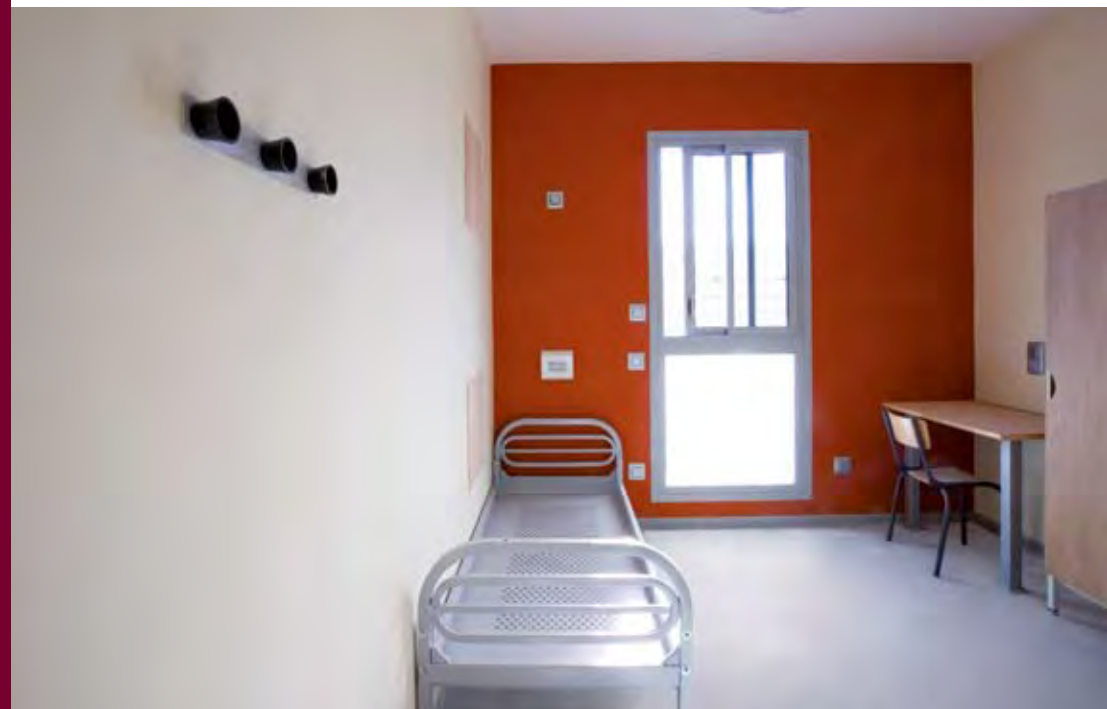
La logistique est rationalisée, grâce au regroupement en un seul pôle des locaux fonctionnels et techniques.

De plus, le QSL/CPA bénéficie d'une technologie de pointe, tant en matière de gestion technique du bâtiment que de gestion pénitentiaire. Dans la salle de surveillance, toutes les informations délivrées par les capteurs, les caméras de surveillance et le système de surveillance périmétrique, sont disponibles d'un seul coup d'œil.

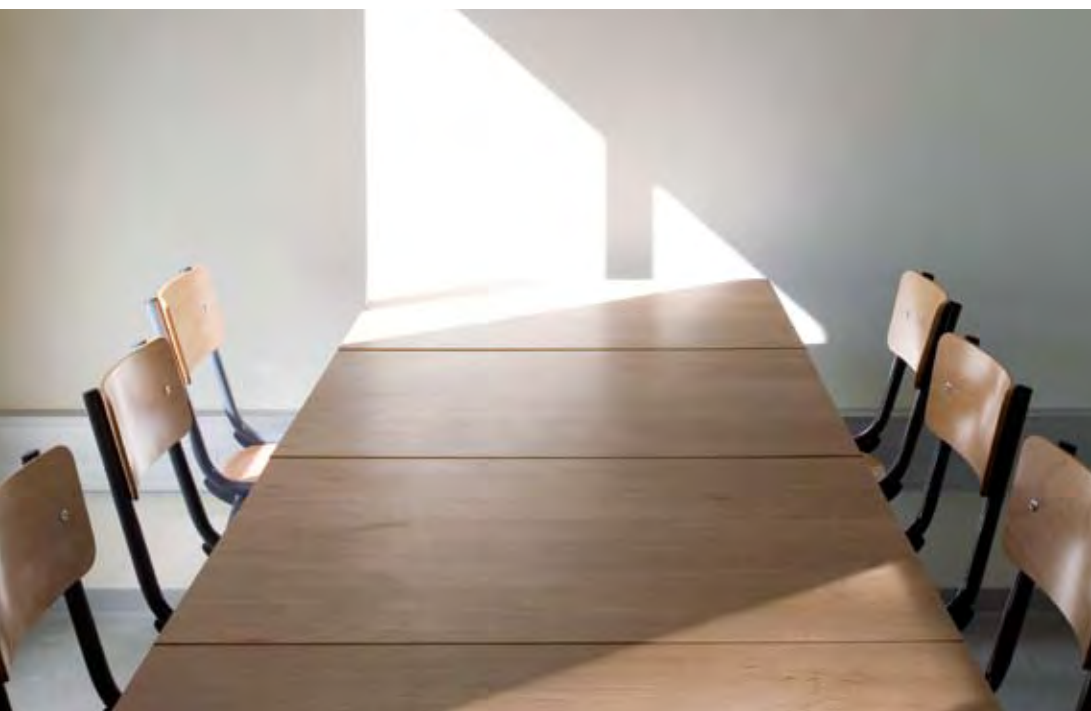
Un bâtiment de haute qualité environnementale

Le QSL/CPA a été conçu selon les normes environnementales les plus récentes. La mise en œuvre d'une isolation par l'extérieur permet d'assurer à faible coût un confort thermique exceptionnel en toutes saisons, le mur fonctionnant comme un accumulateur assurant l'inertie thermique. La production d'eau chaude sanitaire est assurée directement par des panneaux solaires. Toutes les cellules sont également équipées d'appareils hydro-économes. Enfin, pour économiser l'énergie et favoriser la sécurité, les éclairages des bureaux et espaces communs s'allument par des détecteurs de présence.

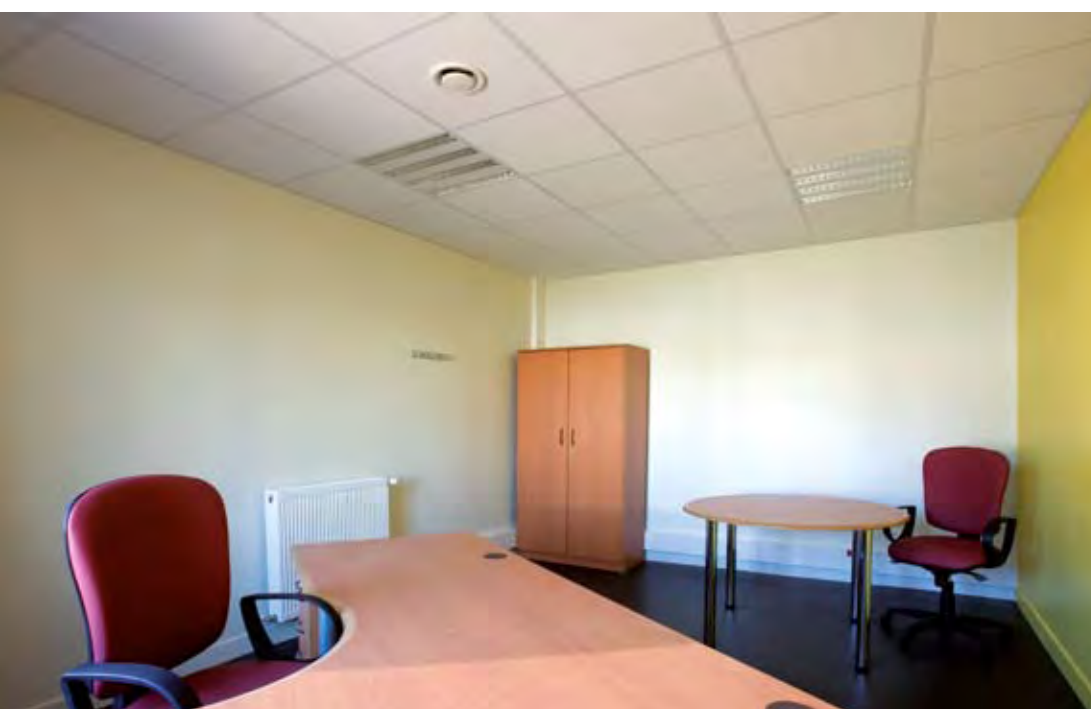
▼ Chaque cellule possède une douche et des W.C.



▲ Simples ou doubles, les cellules sont toutes conçues sur le même modèle et bénéficient d'une excellente luminosité, dispensée par des fenêtres sans barreaux (à l'exception de deux cellules barreaudées à chaque étage).



^ Un des bureaux d'audience.



^ Une des deux salles de formation.



^ Effet de perspective : un des miradors de la maison d'arrêt à proximité.

^ En complément du chauffage au gaz, la production d'eau chaude sanitaire est assurée directement par 28 panneaux solaires disposés en toiture.



▲ Le poste de gestion et surveillance bénéficie de technologies de pointe pour assurer la sécurité de manière optimale.



▲ Disposant de la clé de leur cellule, les détenus peuvent circuler librement.



^ Le traitement coloré des façades et la végétalisation des abords contribuent à créer une ambiance apaisée.

Fiche technique

Les acteurs de l'opération

Maîtrise d'ouvrage

Ministère de la Justice et des Libertés
Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)

Mandataire du maître de l'ouvrage

Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)

Entreprise des travaux Eiffage Construction Provence

Maîtrise d'oeuvre Chabal Architectes (mandataire)/

CET/BETREC/FORGUE

Conducteur d'opération Direction Départementale
des Territoires et de la Mer 13 (DDTM)

Calendrier

Septembre 2009 : démarrage du chantier.

16 novembre 2010 : remise des clés.

Premier trimestre 2011 : mise en service.

Chiffres clés

Budget

4870 421,01 millions d'euros HT
(hors avenants)

Le chantier

> Durée du chantier

13 mois y compris la préparation
du chantier

> Nombre d'entreprises sur le chantier

Eiffage et 25 entreprises
sous-traitantes

> Surface du quartier de semi-liberté et centre pour peines aménagées

1849 m² SHON et 1525 m² SU

Le quartier de semi-liberté

et centre pour peines aménagées
82 places

> Quartier de semi-liberté : 61 places
dont 37 cellules simples et 12 cellules
doubles

> Centre pour peines aménagées : 21 places
dont 16 cellules simples et 2 cellules
doubles

> 1 cellule pour personne à mobilité
réduite (PMR)

> 2 salles de formation

> 24 personnels de l'administration
pénitentiaire



Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

Remerciements à

Romain Peray, adjoint au chef du bureau des affaires immobilières à la direction de l'administration pénitentiaire
Enri Chabal, Architecte, Directeur de Chabal Architectes
M. Jean-Luc Aubert, Directeur de la S.N.C Eiffage Construction Provence
M. Pierre Fanelli, Directeur d'exploitation Eiffage Construction Provence

Ont collaboré au sein de l'APIJ

Jean-Pierre Weiss, Directeur général
Diane Pouget
Olivier Rouquette,
Jean-Paul Hersant
Christophe Lambert

Coordination

Clémentine Bagieu, Marion Moraes - Service communication

Conception et réalisation: Mazarine Image - Tél.: 01 58 05 49 44

L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public administratif sous tutelle du ministère de la Justice.

Principal service constructeur du ministère, elle a pour mission de construire, rénover et réhabiliter des palais de justice et des établissements pénitentiaires en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires en relation avec les directions de la Chancellerie.

L'Agence assure des interventions étendues depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, aux études et travaux sous toutes les formes de la commande publique.

Elle pilote une centaine d'opérations pour un montant d'environ 3 milliards d'euros et met en œuvre des procédures innovantes; elle est en particulier le premier maître d'ouvrage public de bâtiments de l'État à utiliser le partenariat public-privé.

